

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2012

Aujourd'hui quatre septembre deux mille douze, le conseil municipal a été convoqué pour le lundi 10 septembre 2012, à 20 heures 45, en session ordinaire.

## Ordre du jour :

- 1°) - Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- 2°) - Porté à connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution du Conseil Municipal
- 3°) - Décision modificative - budget principal
- 4°) - Décision modificative - budget service de l'eau
- 5°) - T.C.F.E. (taxe sur la consommation finale d'électricité) - Actualisation du coefficient
- 6°) - Subvention à l'A.F.E.V.
- 7°) - Subvention à l'Amicale des commerçants
- 8°) - Convention R.E.A.P.P.
- 9°) - Modification du tableau des effectifs
- 10°) - Convention territoriale d'agglomération de l'albigeois - programmation année 2012-2 -  
Requalification du centre ville de Saint-Juéry
- 11°) - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- 12°) - Création d'un marché bio
  - Questions diverses

---

L'an deux mille douze et le dix septembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

**Présents :** Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mrs KOWALCZYK, BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

**Absents :** Mme BONNÉ (excusée), Mr RASKOPF, Mmes BORIES, PORTAL, Mr DELBES, Mme RAHOU.

**Secrétaire :** Mr BUONGIORNO.

---

*Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à ses collègues en cette belle soirée de septembre.*

*Il annonce qu'il abordera les problèmes qui touchent actuellement l'école Maternelle Marie Curie en fin de séance.*

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

*Monsieur le Maire rappelle que la dernière séance du conseil municipal s'est déroulée le 18 juin.*

*Le compte rendu de cette séance n'ayant suscité aucun commentaire ni aucune modification, est approuvé à l'unanimité.*

## DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Monsieur le Maire fait état des décisions prises pendant l'été :*

- contrat pour la sauvegarde sécurisée des données contenues dans le serveur informatique de la mairie avec la société ASP 64,
- contrat pour l'hébergement du site Internet de la ville avec la société Arche Conseil,
- marché d'impression et de livraison des publications municipales avec la société AFFICOLOR pour le lot n° 4, impression et livraison d'affiches à destination des abribus,
- marché d'impression et de livraison des publications municipales avec la société SIEP pour les lots n° 1, impression et livraison du bulletin municipal et n° 2 conception, impression et livraison des cartes de vœux,
- convention avec l'association ADELIA pour l'ouverture d'un ancien chemin rural à usage de sentier de randonnée, et entretien de ce sentier, pour 5 semaines,
- droits de préemption non exercés.

**DECISION MODIFICATIVE - Budget principal - n° 12/63****Service : Finances locales - Décision modificative**

*Monsieur Boudes expose les différents virements de crédits qu'il convient d'effectuer sur le budget principal 2012 :*

**Section d'investissement - Dépenses**

*Article 001 – déficit d'investissement : + 2 912,17 euros. Il s'agit de corriger le report de 2011, le déficit d'investissement était de 4 042,43 euros et seuls 1 130,26 avaient été inscrits au budget primitif.*

*Article 1641 – remboursement capital emprunts nouveaux : + 8 500 euros. Monsieur Boudes rappelle que pour l'obtention du million d'euros nécessaire à la réalisation des travaux du centre ville, la commune a fait appel à 3 établissements financiers différents et a la possibilité d'opter pour un remboursement annuel ou trimestriel ; le choix de la commune s'est porté sur la trimestrialité car le taux est légèrement inférieur au taux annuel ; un réajustement de l'ordre de 8 500 euros est donc nécessaire.*

*Article 2031 – frais d'études – accessibilité : + 4 000 euros. L'étude, à l'origine, ne devait concerner que la voirie, mais la commune l'a étendue aux établissements recevant du public ; une partie de la facture sera réglée en 2012, et le solde en 2013.*

*Article 2312 E.O.– aménagement marché : + 5 000 euros. Il s'agit d'une écriture d'ordre concernant les fournitures et la main d'œuvre nécessaires à l'aménagement du marché.*

*Article 2312 E.O. – aménagement monument aux morts : + 9 000 euros. Ce sont les fournitures payées aux entreprises. Monsieur Boudes informe que 20 000 euros avaient été prévus au budget, et que les travaux atteignent aujourd'hui 42 000 euros. Aujourd'hui la situation du marché est la suivante : 70 000 euros sont inscrits au budget, et les dépenses atteignent 83 500 euros.*

*Article 2312 – aménagement marché : + 7 000 euros.*

*Article 2312 – aménagement monument aux morts : + 10 000 euros*

*Article 2313 E.O. – rectification travaux en régie bâtiments : - 8 000 euros*

*Article 2313 – rectification travaux en régie bâtiments : + 8 000 euros.*

*Montant total de 46 412,17 euros.*

**Section investissement - Recettes d'investissement.**

*Article 021 – virement de la section de fonctionnement : + 85 184,17 euros.*

*Article 10222 – F.C.T.V.A. rectificatif : - 38 772 euros. Monsieur Boudes explique qu'en 2011, la commune a effectué plusieurs acquisitions (gare, terrain Bousquet ...) non soumises à la TVA ; il convient donc de rectifier l'évaluation réalisée.*

*Total : 46 412,17 euros.*

**Section de fonctionnement - Dépenses**

*Article 021 – dépenses imprévues : - 85 184,17 euros. 290 000 euros avaient été prévus au budget.*

*Article 023 – virement à la section d'investissement : 85 184,17 euros.*

*Article 605 – travaux électricité téléphone : + 50 000 euros. Il s'agit du reliquat de travaux effectués rue du Barry, côte Biscons*

*Article 66111 – intérêts emprunts nouveaux : + 8 000 euros. Ce sont les intérêts trimestriels évoqués précédemment.*

*Article 6745 – subventions exceptionnelles : + 8 000 euros. Il s'agit d'une subvention attribuée à l'amicale des commerçants et de plusieurs ajustements.*

*Total : 66 000 euros.*

**Section de fonctionnement - Recettes**

*Article 722-EO – travaux en régie : + 6 000 euros.*

*Article 74121 – dotation de solidarité rurale : + 30 000 euros. Chaque année, compte tenu de la situation financière de la commune et par précaution, l'intégralité de la dotation de l'année précédente n'est pas inscrite au budget ; il convient donc d'ajouter 30 000 euros.*

*Article 74127 – dotation de péréquation : + 30 000 euros. Le montant perçu correspond à celui encaissé l'an dernier.*

*Total : 66 000 euros.*

## DELIBERATION

**DECISION MODIFICATIVE - Budget service des eaux - n° 12/64 bis****Service : Finances locales - Décision modificative**

*Monsieur Boudes aborde les virements de crédit réalisés sur le budget du service de l'eau.*

**Section d'investissement - Dépenses**

*Article 2315 – travaux du centre ville : + 100 000 euros. Monsieur Boudes explique que lorsque le budget a été établi, la commune a divisé par 3 le montant total des travaux générés par le service de l'eau ; or il se trouve que la première tranche absorbe les  $\frac{3}{4}$  du budget global prévu. Il y a donc lieu d'abonder ce chapitre à hauteur de 100 000 euros, somme que la commune ne possède pas et qu'elle doit donc emprunter. Des appels d'offres ont été adressés à différents établissements financiers, la commune est en attente de leur réponse.*

**Section d'investissement – Recettes**

*Article 1641 – emprunts : 100 000 euros.*

**Section de fonctionnement – Dépenses**

*Article 6135 – locations mobilières : 3 000 euros. Il s'agit de matériel loué pour effectuer le remplacement des branchements en plomb, avenue Germain Téqui jusqu'au rond-point de la cisaille.*

*Il convient d'ajouter une ligne : entretien matériel roulant : 3 000 euros pour des réparations effectuées sur le tractopelle.*

*Article 668 – autres charges financières : 300 euros.*

*Article 673 – titres annulés sur exercices antérieurs : 3 000 euros.*

*Total de dépenses : 9 300 euros*

**Section de fonctionnement – Recettes**

*Article 7087 : remboursement de frais : 9 300 euros. Le tractopelle du service des eaux est régulièrement mis à disposition de la ville pour divers travaux ; la ville doit donc rembourser ces frais de mise à disposition au service de l'eau.*

*Total : 9 300 euros.*

## DELIBERATION

*Monsieur Boudes indique que d'autres décisions modificatives interviendront d'ici la fin de l'année*

**TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) - Actualisation du coefficient - n° 12/65****Service : Autres taxes et redevances**

*Monsieur Boudes procède à un petit historique de cette taxe ; il y a 2 ou 3 ans, la commune taxait l'électricité à hauteur de 5 %, et avait fait le choix d'appliquer une augmentation annuelle de 1 %, jusqu'à l'obtention d'un taux de 8 %, taux maximal autorisé par la loi. Mais entre temps, l'Etat a pris des directives autres, et aujourd'hui le taux applicable l'année suivante est fixé par l'Etat ; il est de 8,28 % pour l'année 2013.*

*Monsieur Kowalczyk ajoute que les particuliers sont également concernés par cette taxe, elle figure sur les factures.*

## DELIBERATION

**SUBVENTION A L'A.F.E.V. - n° 12/66****Service : Subvention attribuée aux associations**

*Madame Bertrand rappelle que l'AFEV, Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, œuvre dans le cadre du Projet Educatif Local de la commune et accompagne des élèves des écoles primaires Marie Curie et René Rouquier, et du collège du Saut de Sabo ; cette association organise également la fête des solidarités locales au printemps.*

*Afin que cette association puisse fonctionner, la commune lui octroie une subvention.*

## DELIBERATION

*Madame Bertrand ajoute que les étudiants accompagnent les enfants dans leur famille, et pas uniquement dans les écoles ; ils jouent un rôle de grand frère en les conduisant dans des lieux culturels tels que la médiathèque, ou le cinéma.*

*En contrepartie de cet accompagnement, la mairie permet aux étudiants de l'AFEV de bénéficier de 3 semaines de travail pendant l'été dans les services de la mairie.*

*Monsieur Le Roch s'étonne des montants différents attribués dans les écoles : 700 euros pour Marie Curie et 500 euros pour René Rouquier.*

*Madame Bertrand précise que le montant de l'aide attribuée est calculé en fonction du nombre d'élèves accompagnés. Sur Saint-Juéry, une vingtaine d'étudiants oeuvrent pour l'AFEV, c'est donc une vingtaine d'enfants qui est accompagnée sur toute la durée de l'année scolaire.*

*Elle souligne la qualité du travail de cette association très organisée, basée à Champollion, qui fonctionne de façon remarquable sur tout le Département. Cette association nationale est présente dans tous les départements.*

### **SUBVENTION A L'AMICALE DES COMMERCANTS - n° 12/67**

#### **Service : Subvention attribuée aux associations**

*Monsieur Buongiorno rapporte que l'Amicale des commerçants souhaite organiser des animations au niveau du centre ville pour la fin de l'année, dans le but évident d'attirer les clients, malgré les travaux, d'avoir un maximum de rentabilité et d'organiser la meilleure animation possible. Pour toutes ces raisons, il est proposé aujourd'hui de verser une subvention de 5 000 euros à cette Amicale.*

*Au mois de mai dernier, lors des premières réunions organisées entre les commerçants de Saint-Juéry et la CCI, certains commerçants souhaitaient l'instauration d'un fonds d'indemnisation. La commune n'y était pas favorable, car la mise en place d'une telle procédure est relativement compliquée et nécessite l'intervention d'un juge.*

*En revanche la commune s'était engagée à apporter son aide aux commerçants, d'une part en matière de communication, afin que les clients ne soient pas désorientés et continuent à fréquenter les commerces du centre ville, et d'autre part en matière d'animation pour les fêtes de fin d'année.*

*Les commerçants, par l'intermédiaire de l'Amicale, ont donc fait une demande de subvention et établi un budget prévisionnel d'un montant de 5 000 euros afin d'organiser une animation dans le centre ville à l'occasion des fêtes de fin d'année.*

#### **DELIBERATION**

*Monsieur le Maire annonce que la représentante de l'Amicale va prochainement lui faire part des différentes animations programmées ; les premières débiteront dès septembre avec une chasse au Trésor, élaborée avec l'aide de la Chambre de Commerce.*

*Il précise que la commune entretient des relations normales et correctes avec l'Amicale, ponctuées de fréquentes discussions sur l'avancement des travaux et le blocage des rues.*

*Monsieur Galinié se dit un peu sceptique sur le budget prévisionnel établi par les commerçants ; la commission communication n'est pas parvenue à cerner le projet de l'Amicale et la réelle utilisation des 5 000 euros.*

*Monsieur le Maire demande à ses collègues aujourd'hui de ne s'engager que sur la moitié de la somme demandée, le solde ne devant être versé que fin décembre, sur justificatif des dépenses réellement effectuées.*

*Monsieur Galinié souligne qu'à ce jour, l'Amicale n'a organisé que deux manifestations en 2012, "Roule ma poule" à Arthès et la fête de la Musique en juin, qui ne démontrent pas un grand dynamisme.*

*Monsieur Le Roch juge le montant de la subvention demandée un peu excessif ; il se dit également gêné par le fait que l'Amicale représente les commerçants de Saint-Juéry, mais pas la totalité, et aussi ceux d'Arthès. Il aurait préféré que la commune réalise une opération de communication pilotée par le service communication.*

*Monsieur le Maire précise que ces animations sont organisées par l'Amicale des commerçants, mais la mairie a demandé à ce que l'ensemble des commerçants de la commune puisse y être associé. De plus, les animations se dérouleront uniquement sur Saint-Juéry.*

*Monsieur Baloup demande si la commune est associée à ces animations en tant que partenaire.*

*Monsieur le Maire répond par l'affirmative ; des bons de participation à certaines opérations seront à découper dans la prochaine édition du journal Regards.*

*Monsieur Kowalczyk, à l'instar de ses collègues, est un peu dérangé par le montant de la subvention sollicitée ; la commune, en attribuant cette subvention, donne l'impression de se dédouaner en quelque sorte, des désagréments causés par les travaux.*

Monsieur le Maire affirme que les animations ont pour objectif d'attirer la clientèle dans le centre ville bloqué par les travaux.

### CONVENTION REAAP - n° 12/68

#### Service : Domaines de compétence par thème - Aide sociale

Madame Bertrand rappelle les actions de soutien à la parentalité menées par le Centre Social et Culturel, sous la forme des "Thé parents", ou d'entretiens des parents avec un psychologue. Mais elle rapporte qu'il est souhaitable d'aller plus loin dans la démarche en mettant en place un groupe d'échange de paroles conduit par une professionnelle. Un espace de rencontres et d'échanges autour de questions de parentalité a récemment été initié et commence à fonctionner.

Elle explique que cet espace a reçu l'habilitation REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) et la CAF du Tarn subventionne cette action.

DELIBERATION

### MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS - n° 12/69

#### Service : Création, transformation, suppression de poste

Monsieur le Maire explique que la création du poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet concerne l'agent responsable de l'entretien des locaux, à qui de nouvelles tâches vont être confiées. Cet agent actuellement responsable de la commande et de la gestion des produits d'entretien, aura en charge la gestion du personnel d'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux, la surveillance du travail et également le contrôle du nettoyage confié aux entreprises privées.

Madame Garrigues ajoute que l'idée est de promouvoir cet agent, par la promotion interne, au grade d'agent de maîtrise ; au préalable, cette proposition de promotion doit être acceptée par la CAP du Centre de Gestion du mois d'avril prochain, car des quotas sont à respecter.

Concernant le deuxième poste, Monsieur le Maire fait savoir qu'une loi de mars 2012 stipule qu'un agent en CDD dans une collectivité depuis au moins 6 ans peut prétendre à un CDI. De même un agent de plus de 55 ans en CDD depuis plus de 3 ans dans une collectivité peut également voir son contrat se transformer en CDDI.

Un agent, effectuant des ménages au centre de loisirs et au gymnase, est concerné par cette nouvelle loi ; âgé de plus de 55 ans, il a depuis peu, atteint 3 ans d'ancienneté dans la commune. Son poste sera donc transformé en CDI, mais il ne s'agit pas d'une titularisation dans la Fonction Publique Territoriale.

DELIBERATION

### CONVENTION TERRITORIALE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS - PROGRAMMATION ANNEE 2012-2 - REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE DE SAINT-JUERY - n° 12/70

#### Service : Domaine de compétence par thème - Aménagement du territoire

Monsieur le Maire rappelle que la première tranche des travaux du centre ville est en cours de réalisation.

La commune a sollicité des subventions dans le cadre de la convention territoriale d'agglomération de l'albigeois pour cette première tranche ; il convient aujourd'hui de reconduire cette même démarche pour la 2ème tranche. Les différents partenaires sollicités sont le conseil général, le conseil régional et l'Etat.

DELIBERATION

### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - n° 12/71

#### Service : Domaine de compétence par thème - Eau et assainissement

Monsieur Delpoux présente le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

#### Ressources en eau

Il rappelle que l'alimentation de la commune en eau potable s'effectue par les puits filtrants des Fontaines, et par le Syndicat du Dadou.

En 2011, 474 755 m<sup>3</sup> ont été prélevés dans le Tarn (485 653 m<sup>3</sup> en 2010), et 64 500 m<sup>3</sup> ont été achetés au Syndicat du Dadou (55 297 m<sup>3</sup> en 2010).

La capacité de production du champ captant des Fontaines est de 1 000 000 m<sup>3</sup> d'eau, mais seulement 50 % de ce volume ont été produits en 2011 (474 755 m<sup>3</sup>).

*Le nombre d'abonnements est passé de 3 764 en 2010 à 3 804 en 2011, soit une augmentation de 1,06 %.*

*La variation du volume produit est de - 2,24 %, alors que celle du volume importé et de + 16,64 %.*

Indicateurs de performance

*Qualité de l'eau : 25 prélèvements ont été effectués sur le Tarn et 7 sur le Dadou en 2011.*

*2 non conformités ont été relevées sur l'eau du Tarn, et 6 sur le Dadou, cependant toutes sont sans impact sur la potabilité.*

*Monsieur Galinié fait part de la mauvaise apparence de l'eau distribuée à Saint-Juéry le Haut, il est souvent très difficile de la consommer.*

*Monsieur Delpoux est au courant de ce fait ; ces dysfonctionnements sont dus à des coups de béliers consécutifs à des travaux ; les remises en eau ne sont peut-être pas effectuées aussi précautionneusement que ne le font les agents du service des eaux de la commune.*

*Il indique que les services de la commune ne sont pas satisfaits de la performance du réseau ; entre les m<sup>3</sup> mis en distribution et les m<sup>3</sup> réellement consommés, des pertes conséquentes sont constatées, et ce malgré les travaux réalisés.*

*Le rendement du réseau, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de m<sup>3</sup> prélevés et le nombre de m<sup>3</sup> facturés était, en 2005, égal à 58 %, et en 2006 à 52,2 %, c'est-à-dire que près de la moitié de l'eau prélevée se perdait ; en 2007, la commune a commencé à sectoriser le réseau d'eau potable et le rendement a atteint 63,4 %, puis 69,8 % en 2008, 65,2 % en 2009, et jusqu'à 70 % en 2010.*

*Mais en 2011 le rendement chute à 63 % ; ce mauvais résultat est dû aux fuites qui ne sont pas assez rapidement repérées ; bien que certains réseaux soient effectivement vieillissants, ils ne sont pas nécessairement à l'origine de ce mauvais chiffre. Pour preuve, Monsieur Delpoux indique que récemment une fuite d'eau s'est produite sur l'avenue Jean Jaurès, alors que le réseau est neuf ; la difficulté est de savoir combien de temps s'est écoulé entre le début de la fuite et sa détection.*

*Madame Garrigues souligne qu'il faut également prendre en compte dans le calcul du taux de rendement des réseaux, la consommation d'eau ; en effet, le nombre de fuites n'est pas nécessairement en augmentation, mais la consommation annuelle diminuant, le rapport entre les deux chiffres augmente.*

Renouvellement des réseaux

*Le linéaire de canalisations renouvelées en 2011 est de 0,607 km ; il est sensiblement identique à celui de 2010, 0,678.*

Les branchements en plomb

*En 2011, 30 branchements en plomb ont été changés, il en reste aujourd'hui 382, soit 10,04 % des branchements de la commune ; les branchements concernés en 2011, étaient situés au hameau de Lendrevié, route de Montplaisir et chemin de la Palatié.*

Etat de la dette

*L'encours de la dette au 31 décembre 2011 est de 589 479,38 euros, les remboursements au cours de l'exercice s'élèvent à 54 814,15 euros (21 041,94 euros en intérêts et 33 772,21 euros en capital).*

Les amortissements réalisés

*Le montant de la dotation aux amortissements est de 65 411,79 euros.*

Le programme pluriannuel de travaux

*Le programme pluriannuel des travaux est la finalisation du schéma directeur pour 2012.*

*Monsieur Buongiorno revient sur le faible pourcentage (14 %) de conformité des prélèvements effectués sur l'eau du Dadou ; effectivement 6 prélèvements sur 7 sont non conformes.*

*Monsieur le Maire souhaite que des explications soient demandées au Syndicat du Dadou.*

*Monsieur Galinié demande s'il a été envisagé la solution de se passer de l'eau du Dadou.*

*Monsieur le Maire répond que cette question est l'objet d'une étude depuis plusieurs années, c'est un objectif que s'est fixé la commune.*

*Monsieur Buongiorno estime que le Syndicat du Dadou doit des explications à la commune au vu des résultats de ces analyses.*

*Monsieur Delpoux propose qu'un courrier soit adressé au Syndicat du Dadou afin d'obtenir des explications sur ces mauvais résultats et sur leur cause. Ces résultats proviennent-ils de la qualité de l'eau fournie ou sont-ils la conséquence du passage de l'eau dans des canalisations en mauvais état ?*

*Monsieur le Maire rappelle que les canalisations de Saint-Juéry-le-Haut ont récemment été remplacées.*

*Monsieur Delpoux indique que les habitants desservis par l'eau du Dadou se plaignent de façon récurrente d'une eau très trouble, due aux travaux effectués sur le réseau.*

## DELIBERATION

### **CREATION D'UN MARCHÉ BIO - n° 12/72**

#### **Service : Domaine et patrimoine - Acte de gestion du domaine public**

*Monsieur Buongiorno procède à un petit retour en arrière sur l'appétence manifestée par le conseil municipal pour encourager la création de ce type de marché. A la suite de la semaine du développement durable, des contacts ont été pris avec des producteurs bio, et l'idée de créer un marché bio a donc émergé.*

*Monsieur Kowalczyk est parvenu à regrouper quelques producteurs avant l'été et à engager une discussion sur la mise en place d'un marché bio sur le territoire de la commune.*

*Il insiste sur le fait que ne seront présents sur ce marché que des producteurs et non des revendeurs.*

*Ce marché se déroulera le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois de 16 heures à 20 heures en été et de 16 heures à 19 heures 30 en hiver, sur l'emplacement du marché du jeudi, avec une première édition le 17 septembre.*

*Une réunion avec 3 ou 4 producteurs a permis de déterminer le potentiel existant ; un maximum de 10 producteurs est souhaité.*

*Au niveau du fonctionnement proprement dit, contrairement au marché hebdomadaire du jeudi, il sera autogéré, c'est-à-dire sans intervention du placier, tous les exposants seront abonnés et acquitteront leurs droits de place trimestriellement à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2012.*

*Monsieur Buongiorno propose que les droits de place du marché du 17 septembre soient offerts aux commerçants ; le 17 septembre constituera une sorte de mise en place, et de plus pour des raisons comptables, il est préférable de commencer avec un trimestre entier.*

*Avant la fin de ce trimestre, un point sera fait avec les commerçants sur le fonctionnement de ce marché, afin de déterminer s'il y a lieu de le pérenniser.*

*Le montant des droits de place est identique à celui appliqué pour le marché du jeudi matin, soit 0,30 euros le m<sup>2</sup>, voté en début d'année par le conseil municipal.*

*Monsieur Kowalczyk souhaite préciser que ce marché répond à une demande des producteurs locaux, et non de la commune. Le sujet avait été abordé à l'occasion du marché bio organisé lors de la semaine du développement durable et lors du lancement de l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).*

*Les producteurs ont appuyé leur demande en indiquant que le marché bio d'Albi était relativement restreint et ne disposait que de peu d'emplacements pour les commerçants mais également de peu de places de stationnement pour les clients.*

*La dizaine de producteurs proposera un panel assez large de produits ; il précise que ces producteurs transformateurs viennent tous du Tarn.*

*Ce marché aura pour dénomination "Noctambio Saint-Juéry" ; le choix du lundi soir provient des commerçants. Ce sera le 4<sup>ème</sup> "Noctambio" du Tarn, après Albi, Castres et Gaillac.*

*Monsieur Buongiorno précise que ce marché se tiendra sur l'espace de la gare, sur l'emplacement du marché du jeudi, plus exactement sur la pointe de cet espace, vers la nouvelle voie récemment créée.*

*Madame Galinier suppose que l'éclairage a été prévu, car il fait nuit en hiver à 19 heures 30, heure de fin du marché.*

*Monsieur Buongiorno explique que le marché bio bénéficiera de l'éclairage installé sur la place pour le marché du jeudi matin.*

*Il fait savoir que le projet a été présenté, la semaine dernière, à la commission du marché à laquelle sont présents des représentants des commerçants du marché et des usagers ; le projet n'a pas suscité de réflexions particulières et ne semble pas poser problème. Les commerçants et usagers souhaitent cependant que les élus fassent preuve d'une vigilance particulière afin que les produits proposés soient réellement issus de l'agriculture biologique.*

*La commission Noctambio qui va se créer se chargera de cette vigilance, et les producteurs semblent très soucieux du respect des normes imposées.*

## DELIBERATION

*Monsieur Bénézech demande si une durée a été déterminée pour l'existence de ce marché.*

*A l'instar du marché traditionnel, aucune durée n'a été fixée, indique Monsieur Buongiorno ; le marché sera maintenu tant qu'il fonctionnera convenablement ; ce sont les commerçants et les clients qui feront vivre et perdurer ce marché.*

*Ce marché n'occasionnera aucun coût à la commune ; toutes les installations nécessaires existent, la commission s'autogère donc l'intervention du placier n'est pas requise. Les commerçants ont l'habitude de ce mode de fonctionnement. Seule une petite surveillance de la part des élus pourra s'effectuer, principalement lors de la mise en place.*

*Monsieur Buongiorno souhaite poser une question concernant la communauté d'agglomération de l'Albigeois, au sujet de la construction du grand théâtre et plus précisément de celle du parking : comment est effectuée la distinction entre la prise en charge financière de l'agglomération et celle incombant à la commune d'Albi.*

*Monsieur le Maire explique que le parking est privé ; il existe un engagement financier écrit de la mairie d'Albi afin que la réalisation du parking ne coûte rien à l'agglomération.*

*L'agglomération a financé le parking et demandé les prêts ; le remboursement de l'emprunt est effectué par l'agglomération et compensé par les prestations du délégataire ; l'éventuelle différence entre les deux sera financée par la ville d'Albi.*

*La question qui reste en négociation actuellement, est le financement des 15 containers enterrés prévus autour du grand théâtre.*

*Madame Saby rappelle que les élus sont invités à la présentation de la programmation de la Scène Nationale d'Albi, mercredi prochain ; tous les spectacles proposés à Saint-Juéry durant l'année 2012-2013 seront présentés. Les acteurs culturels de la commune sont également conviés à cette réunion, le Musée, le Centre social et culturel, Lo Capial, ainsi que les présidents ou représentants des quatre comités de quartiers.*

*Madame Borello informe de la tenue d'une conférence sur la maladie d'Alzheimer, mardi 18 septembre à la maison des associations ; elle ajoute qu'au cours de cette conférence sera proposée une formation en direction des aidants par l'association France Alzheimer. Suite à cette conférence, la commune a aussi le projet de mettre en place un "café mémoire", lieu de rencontres et d'échanges pour les personnes touchées par cette maladie.*

*Monsieur Crespo rappelle l'organisation du forum des Associations le samedi 15 au stade de l'Albaret, en plein air.*

*Monsieur Buongiorno ajoute que ce même samedi 15 septembre à 10 heures se déroulera l'inauguration de la 2<sup>ème</sup> partie du sentier du patrimoine de Catussou, via le centre ville jusqu'au Parc de la Mouyssetié. Ce dernier sera inauguré ce même jour et baptisé "parc de la Saint-Amour" ; pour l'occasion l'Harmonie Saint-Eloi sera présente. La visite se terminera au Musée par un pot de l'amitié.*

*Cette journée s'achèvera aux Avalats par la visite de la centrale électrique et la présentation d'un spectacle hors les murs proposé par le Musée.*

*Madame Carles prend la parole pour annoncer la prochaine extension de l'espace cinéraire au cimetière de Saint-Juéry. Cet espace cinéraire inauguré en 2009, ne dispose plus aujourd'hui que de 4 cases de columbarium et de 2 cavurnes. L'extension projetée est de même configuration que le projet initial et sera composée de 10 cavurnes et de 6 cases de columbarium. Le montant de cette extension s'élève à 5 000 euros auxquels s'ajoutera le coût du travail en régie réalisé par les agents de la commune.*

*Concernant le cimetière des Avalats, Madame Carles indique que le mur longeant le cimetière et la côte de Cunac se dégrade considérablement ; elle suggère de confier ces travaux à un chantier d'insertion.*

*Elle annonce qu'actuellement 4 maisons sont à vendre aux Avalats.*

*Elle a également remarqué un important turn over des locataires des HLM de la place du Château ; elle s'interroge sur la raison d'un tel mouvement.*

*Madame Borello explique que ces appartements, dont le chauffage est électrique, sont mal isolés et que par conséquent le coût du chauffage rebute et effraie les locataires.*

*Monsieur Galinié informe le conseil municipal de l'organisation les 21, 22 et 23 septembre prochains du festival de pétanque.*

*Il demande, comme cela avait été prévu, que les derniers locataires de l'immeuble place Emile Albet soient prioritaires dans l'attribution de logements qui viendraient à se libérer dans les HLM de l'avenue Germain Téqui.*

*Madame Borello confirme que les appartements récemment vacants avenue Germain Téqui, ont bien été attribués à des locataires de l'immeuble de la place Emile Albet.*

*Monsieur Crespo rappelle que le 29 septembre se déroulera la conquête du Pont entre Saint-Juéry et Arthès ; des équipes de foot, de tennis et de pétanque de deux communes vont s'affronter pour conquérir le pont. Le trophée est détenu, depuis l'année dernière par Saint-Juéry.*



*Monsieur le Maire aborde les problèmes auxquels est aujourd'hui confrontée la commune avec la fermeture d'une classe à l'école maternelle Marie Curie.*

*Il rapporte avoir été informé de cette fermeture jeudi soir, puis en avoir eu confirmation vendredi matin.*

*Dès vendredi après-midi, l'école était bloquée et occupée par les parents d'élèves.*

*Vendredi en fin d'après-midi, l'affaire est passée en CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale), et la fermeture de classe a été entérinée par la Préfète qui préside cette commission. En principe cette commission ne donne qu'un avis, mais dans le cas présent, la Préfète a immédiatement entériné la position de la commission.*

*Trois suppressions de postes étaient programmées, à Saint-Juéry, à Ambialet et à l'école Pasteur à Albi ; sur ces trois postes, deux ont été sauvés contre l'avis de Monsieur le directeur académique, qui souhaitait la suppression des 3 postes ; les deux suppressions n'ayant pas été entérinées, il n'a pu créer les deux postes dont il avait besoin dans deux autres communes.*

*Des postes ont été créés à Bellegarde, à Lescure.*

*Le poste d'Ambialet a été sauvé, malgré un effectif moins élevé que prévu (48 élèves) mais parce qu'il s'agit d'une école de village, en milieu rural, avec tous les niveaux de classes de la maternelle au CM1.*

*Monsieur le Maire, accompagné de 3 représentants des parents d'élèves, a été reçu par le Directeur académique, Monsieur Tournié (DASDEN, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale). Ce dernier a confirmé la décision prise et entérinée, et a indiqué que l'enseignante quitterait son poste le lendemain matin.*

*L'argument du directeur académique est très simple ; tout s'est joué entre Saint-Juéry et Lisle sur Tarn. A Lisle sur Tarn : 148 élèves, 4 postes en maternelle, à Saint-Juéry : 111 élèves, 6 postes en maternelle ; les chiffres sont éloquentes. Aujourd'hui la situation est la suivante : Saint-Juéry, 111 élèves pour 5 classes, Lisle sur Tarn, 148 élèves pour 5 classes.*

*Le problème réside essentiellement dans l'effectif qui est à Saint-Juéry le plus bas du département.*

*Le directeur académique a expliqué que si la commune consentait à un effort pour une meilleure répartition des élèves entre l'école Marie Curie et l'école Louisa Paulin, il s'engageait à ne pas supprimer de poste à Louisa Paulin à la rentrée 2013. En revanche, si la situation reste inchangée, une classe sera supprimée dans cette école. En résumé, dans l'hypothèse où 9 élèves de l'école Marie Curie acceptent d'être scolarisés à l'école Louisa Paulin, cette dernière sera sauvée ; cette opération a l'avantage de ramener les effectifs des 5 classes de maternelles à 23, car il y a aujourd'hui 56 élèves à Louisa Paulin et 55 à Marie Curie. Mais les parents d'élèves sont fortement opposés à cette solution, car ils craignent qu'elle nuise à l'école et la condamne davantage. Il est impensable, plusieurs jours après la rentrée, d'imposer ce transfert d'école.*

*Madame Thuel suggère d'appliquer cette mesure aux nouveaux élèves inscrits.*

*Elle a constaté, au cours des récentes réunions, un état d'esprit un peu particulier ; il semblerait qu'il existe une rivalité entre le personnel des deux écoles, tant au niveau des enseignants qu'au niveau des Atsem.*

*Madame Combes souligne que les parents d'élèves sont effectivement très remontés car les événements se sont enchaînés de façon assez brutale et elle peut comprendre leur emportement. En effet, la rentrée s'est effectuée normalement mardi et la suppression de poste a été annoncée le vendredi suivant.*

*Le directeur académique a accepté de recevoir le Maire et les parents d'élèves, à la condition que les enfants réintègrent leur classe. Au fur et à mesure de l'avancement de la journée, des propos difficilement supportables ont été entendus. Les parents d'élèves pensaient que tant que l'enseignante n'avait pas quitté l'école et tant qu'ils occuperaient l'école, ils auraient un poids et pourraient faire revenir le directeur académique sur sa décision ; mais l'enseignant doit quitter son poste demain pour Lisle sur Tarn.*

*Monsieur le Maire indique que 7 enfants sont inscrits pour effectuer leur entrée à l'école Marie Curie en janvier, mais avec l'effectif actuel de 29 élèves par classe il est hors de question d'accepter de nouveaux enfants. Ces 7 enfants rentreront donc à Louisa Paulin.*

*Madame Thuel souligne que les 7 enfants inscrits en janvier, ne vont pas réellement rentrer car tous n'auront pas atteint l'âge de 3 ans, seuls 3 sont concernés.*

*Le facteur qui n'a pas joué en faveur de la commune est que l'effectif annoncé par la directrice était de 77 élèves, or sur ces 77 enfants, 13 sont âgés de moins de 3 ans et ne peuvent être comptabilisés dans les effectifs.*

*Monsieur Galinié soulève aussi le cas des enfants qui fréquentaient l'école l'an dernier, dont les parents ont quitté la commune, et qui n'ont pas été acceptés cette année sur décision municipale ; Monsieur le Maire confirme que 7 enfants figurent dans ce cas, mais selon lui, leur maintien à l'école Marie Curie n'aurait pas suffi à sauver la classe.*

*Madame Combes ajoute que les chiffres annoncés par la directrice de l'école Marie Curie étaient basés sur les naissances d'enfants domiciliés à Saint-Juéry, il ne s'agissait en aucun cas de chiffres fantaisistes ; environ 10 enfants nés à Saint-Juéry n'ont pas été inscrits dans une école de la commune.*

*Monsieur le Maire indique que le même phénomène s'est produit à l'école Louisa Paulin, avec une prévision de 76 enfants, alors seuls 56 sont inscrits. Le combat est le même pour les 2 écoles.*

*Le constat qui peut être fait, d'après Madame Thuel, est qu'en termes démographiques, les prochaines années vont être similaires, les effectifs ont tendance à se stabiliser mais restent cependant faibles. Elle souhaite que la municipalité engage une véritable réflexion sur les écoles. L'an dernier, par exemple, une classe a fermé à l'école maternelle René Rouquier, qu'est devenue l'Atsem qui travaillait dans cette classe ? Elle suggère l'établissement d'un projet communal par rapport à ce personnel municipal qui possède une vraie compétence.*

*Monsieur le Maire fait savoir que le poste d'Atsem à l'école René Rouquier a été maintenu cette année dans la classe regroupant des élèves de grande section de maternelle et des élèves de CP.*

*A l'école Marie Curie, la question est différente ; les deux classes comptabilisant 28 et 29 élèves, Monsieur le Maire s'est engagé à maintenir le poste d'Atsem, mais pour combien de temps ? En terme de gestion de personnel, il est impensable de conserver 3 Atsem pour 2 classes. La mairie est prête à aider l'école pour le trimestre en cours, mais ne pourra pas aller au-delà ; l'agent, qui est titulaire, sera affecté à un autre poste, avec pour conséquence une baisse des heures effectuées par du personnel de remplacement.*

*Pour en terminer avec cette difficile question, Monsieur le Maire fait savoir que les parents ont proposé au directeur académique une fusion des écoles maternelle et primaire Marie Curie, dans le but que leurs enfants poursuivent leur scolarité à Marie Curie quoiqu'il arrive. Mais cette solution fera perdre un poste de direction et à l'instar de l'école René Rouquier, des classes mixtes, grande section de maternelle et CP seront créées, car l'effectif des CP à l'école Marie Cuire est relativement faible. Le directeur de l'école élémentaire Marie Curie n'a pas montré un grand enthousiasme pour cette solution.*

*Madame Combes s'étonne du souhait des parents qui sont prêts à accepter que leurs enfants en classe de grande section maternelle partagent une classe avec des élèves de CP, mais qui sont opposés à ce qu'ils intègrent une classe uniquement dédiée à la grande section de maternelle.*

*Monsieur le Maire fait savoir qu'une réflexion doit être rapidement menée pour donner suite à ces divers événements.*

*Monsieur Kowalczyk estime que la priorité, dans le climat de tension actuel, est de provoquer une réunion des enseignants, afin d'éviter une "guerre" entre écoles, car la violence dont il a été témoin au travers des propos des parents d'élèves transparait chez les enseignants ; il serait dommage que les enfants de la commune aient à subir les conséquences des ces querelles.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.*

<b>N° d'ordre</b>	<b>N° délib.</b>	<b>Objet</b>
1	63	Décision modificative - Budget principal
2	64 bis	Décision modificative - Budget service des eaux
3	65	T.C.F.E. (taxe sur la consommation finale d'électricité) Actualisation du coefficient
4	66	Subvention à l'A.F.E.V.
5	67	Subvention à l'Amicale des commerçants
6	68	Convention REAAP
7	69	Modification tableau des effectifs
8	70	Convention territoriale d'agglomération - Requalification du centre ville
9	71	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
10	72	Création d'un marché bio